

## LA RHÉTHORIQUE ARGUMENTATIVE CHEZ S. TOULMIN; POUR UNE RHÉTORIQUE NÉO-DIALECTIQUE.

البلاغة الحجاجية عند S. TOULMIN ؛ من أجل بلاغة جدلية متجددة.

NOUREDINE Djamaleddine، جامعة ابن خلدون-تيارت (الجزائر) ،

djamaleddine.nouredine@univ-tiaret.dz

### الملخص:

في هذه المقالة، سنحاول إثراء المخطط الجدلي لـ S. TOULMIN بحيث يتم دمج الاستراتيجيات التي تبدو في الظاهر مستقلة تماما مثل " فصل المفاهيم " التي حددها PERELMAN من قبل في أعماله حول الحجاج ولكنها متداخلة بانسجام وبدون أي صعوبة. لا نهدف إلى الحصول على نموذج عالمي يتم فيه دمج جميع متغيرات المنطق البلاغي أو الجدلي. ومع ذلك ، فإن النموذج الذي نقترحه يجعل من الممكن استعادة هيكل جدلي تم مبني ومدعم بوضوح للنصوص أو المناقشات التي تقدم ، للوهلة الأولى ، صورة كومة بسيطة من الآراء غير المتجانسة أو المغايرة التي لا يمكن التوفيق بينها. من أجل إظهار فعالية هذه الأداة ، سنقوم وبصفة وجيزة بتحليل الجدل الذي نشأ ، في عالم الأربعينات والخمسينات من القرن الماضي ، حول موضوع التنقية.

### الكلمات المفتاحية:

الحجاج ، البلاغة ، المخطط الجدلي ، التنقية.

### Résumé :

Dans cet article, on va tenter d'enrichir le schéma argumentatif de TOULMIN de telle sorte que des stratégies qui semblent, a priori, tout à fait indépendantes comme la "dissociation des notions" définie par PERELMAN, s'y intègrent sans difficulté.

Ce faisant, on ne vise pas à se doter d'un modèle universel où viendraient se fondre toutes les variantes du raisonnement rhétorique ou dialectique. Cependant, le modèle qu'on propose permet de restituer une structure argumentative clairement charpentée à des textes ou à des débats qui offrent, au premier regard, l'image d'un simple amoncellement d'opinions hétéroclites ou inconciliables. Afin de démontrer l'efficacité de cet outil, on analysera très rapidement la polémique qui s'est nouée, dans la monde des années quarante et cinquante, autour du thème de l'épuration.

### Mots clés :

L'argumentation, la rhétorique, structure argumentative, épuration

## 1. Introduction

Afin d'étudier les fondements des argumentations, nous allons nous baser sur le modèle de Toulmin utilisé dans les années 1950 qui nous permettra de classer les arguments selon leur fondement.

Selon cet auteur (1993 et 1958), « tous les canons de la critique et de l'évaluation des arguments sont en pratique dépendants du champ ». L'argumentation est donc dépendante du sujet traité, de la classe, des références communes aux acteurs et de l'histoire de leurs travaux communs.

Il faut cependant que les actants dépassent ce contexte afin de produire des argumentations pertinentes.

Selon Toulmin, une argumentation se compose : - d'une thèse ou d'une conclusion (C) ; - de faits invoqués à l'appui de cette thèse : la base de la thèse (D pour données) ; - d'une garantie (à savoir une règle, un principe, un énoncé) permettant et justifiant le passage des données à la conclusion (G) ; - d'un fondement permettant l'acceptation de la garantie faisant autorité (F).

L'un des apports essentiels du modèle de Toulmin qui nous intéressera dans le cas présent est d'avoir intégré un élément au découpage de l'argument, le fondement. À un moment du raisonnement en effet, la justification doit s'arrêter à un fondement ultime pour ne pas être exposée à la régression à l'infini ou à la circularité. Le fondement est le champ topique dans lequel les orateurs vont puiser la garantie pour argumenter, et par lequel ils établissent un lien direct avec leurs représentations mentales. Tandis que le fondement constituera la « structure profonde » du raisonnement, la garantie exprimera la structure de surface de celui-ci, c'est-à-dire la partie visible, implicite ou explicite, de l'argument.

## 2. LE MODELE D'ARGUMENTATION DE TOULMIN

Le philosophe britannique du XX<sup>ème</sup> siècle Stephen Toulmin a relevé qu'une bonne argumentation se compose en règle générale de six parties. Il a utilisé les termes suivants pour les décrire. Les faits (data ou grounds) : Les données ou preuves utilisées pour démontrer un argument. La thèse (claim) : L'idée avancée par l'argumentation. Les garanties (warrants) : Les liens logiques (souvent implicites) qui servent de ponts entre la thèse et les faits.

Les modalisateurs (qualifiers) : expression (« certainement », « probablement » etc.) qui indiquent la force de l'argument ou les affirmations qui donnent les conditions sous lesquelles l'argument est vrai.

Les contre-arguments (rebuttals) : Les considérations qui indiquent les circonstances dans lesquelles l'argument n'est pas vrai. Les supports (backings) : Les arguments de fond qui consolident les « garanties » (C'est-à-dire qui prouvent bien que les « garanties » sont exactes.)

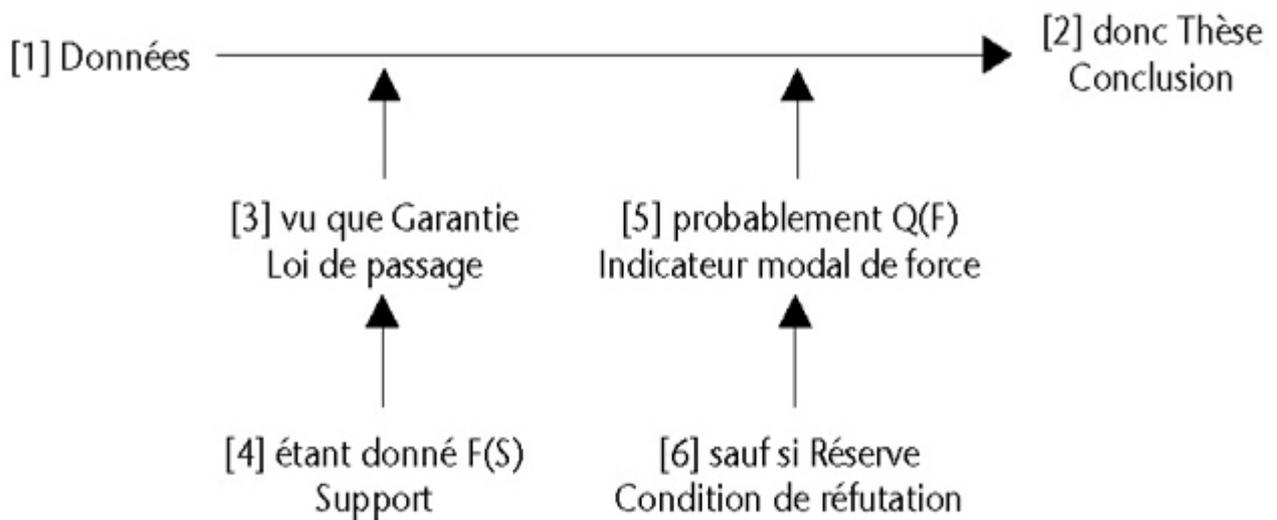


Figure1 : (Toulmin, 1993 [1958] : 124).

Une argumentation présentée de cette manière conduit à révéler à la fois ses forces et ses faiblesses. Aucun argument ne doit prétendre être plus fort qu'il ne l'est ou s'appliquer plus largement que prévu (champ de validité). L'idée ici n'est pas de l'emporter sur tous les contre-arguments possibles ; il s'agit de s'approcher autant que possible de la vérité, ou du moins d'une solution possible et réaliste.

Le modèle de Toulmin nous rappelle que les arguments sont généralement exprimés avec des modalisateurs et des contre-arguments plutôt qu'affirmés de manière absolue. Ceci laisse le lecteur prendre connaissance du raisonnement ainsi que le degré de généralité auquel il prétend.

Le modèle de Toulmin est utile pour analyser une argumentation telle qu'elle se donne à voir spontanément. Tel était le but originel de Toulmin : comment l'argumentation fonctionne-t-elle ?

D'un autre côté, certains étudiants trouvent utile d'utiliser le modèle de Toulmin comme fondement de la structure et de l'organisation de leur argumentation.

Nous pouvons ainsi organiser un énoncé de la manière suivante :

I. Introduction du problème et du sujet.

A. Éléments qui attirent l'attention du lecteur (captation de bienveillance).

B. Introduction du problème ou du sujet.

C. Introduction de notre thèse, peut-être avec des modalisateurs qui limitent l'étendue de l'argument.

(NB : Cela nous aidera à limiter le sujet à une dimension gérable.)

II. Offrir des faits (raisons, preuves) pour renforcer l'argument.

A. Fait 1.

B. Fait 2.

C. (et ainsi de suite).

III. Explorer les garanties qui démontrent comment les faits sont liés logiquement à la thèse.

A. Garantie 1.

B. Garantie 2.

C. (et ainsi de suite).

IV. Offrir des supports factuels pour montrer que la logique utilisée dans les garanties est exacte sur les plans théoriques et de réalisme.

A. Support pour la garantie 1.

B. Supports pour la garantie 2.

C. (et ainsi de suite).

V. Discuter des contre-arguments and fournir leur réfutation.

A. Contre-argument 1

B. Réfutation de l'argument 1.

C. Contre-argument 2.

D. Réfutation de l'argument 2.

E. (et ainsi de suite).

### 3. LE SCHÉMA ARGUMENTATIF DE TOULMIN

Les limites de cette intervention ne nous permettent pas d'évoquer en détail le soubassement philosophique et logique sur lequel repose le schéma argumentatif de Toulmin. On renvoie le lecteur intéressé à la synthèse de Christian Plantin (1990: 22-34), qui nous fournit au passage une série d'équivalents français fort commodes pour les termes techniques utilisés dans les ouvrages originaux (Toulmin 1958; Toulmin, Rieke et Janik 1979). Soit donc l'argument suivant, décomposé selon le format toulminien:

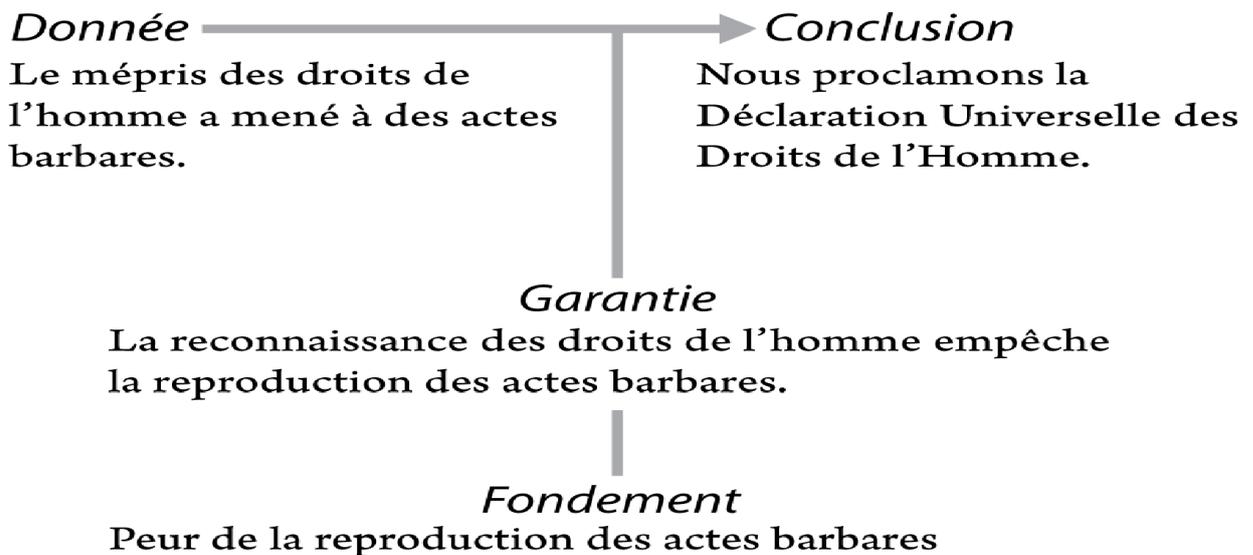


Figure2 : Pertinence de l'utilisation du modèle de Toulmin dans l'analyse de corpus

Au début de son livre, Toulmin critique les conceptions épistémologiques qui ont ordinairement cours en matière de probabilités. Sa thèse est que les philosophes ont confondu la signification du mot "probabilité", et celle des termes apparentés, avec les raisons ou motifs qui nous poussent à considérer un événement comme probable (1958: 68-69, 76, 81).

En effet, remarque Toulmin (1958: 53-57, 89-93), celui qui a affirmé qu'il allait probablement pleuvoir a dit le faux, aussi bien que celui qui a affirmé tout uniment qu'il allait pleuvoir, s'il s'avère, en fin de compte, qu'il ne pleut pas au moment prévu.

En bref, le fait de préposer l'adverbe "probablement" à un énoncé assertif ne produit pas l'assertion d'une disposition probabiliste à asserter, mais bien une assertion qualifiée en termes de probabilités (1958: 85). Il s'agit là d'une distinction classique dans la philosophie du langage, entre les raisons d'asserter et la signification de l'énoncé asserté; qu'on songe aux analyses ascriptivistes des adjectifs évaluatifs comme "bon" (1958: 32-33; cf. Plantin 1990: 22-23), ou à cette note de Wittgenstein (1989: 118) sur la croyance:

Qu'il croie ceci ou cela ressort pour nous de l'observation de sa personne, mais l'énoncé: "Je crois...", n'est pas formé par lui sur la base d'une auto-observation. Et c'est pourquoi "Je crois p" peut être équivalent à l'affirmation de "p".

C'est dans une telle perspective que, traitant de la modalité "cannot", Toulmin (1958: 30) propose de distinguer entre la "force" de ce terme et les critères de son utilisation.

On ajoutera cependant qu'il choisit alors de regrouper les deux composantes en question à l'intérieur de la signification ("meaning") — précision importante qui devra être reprise plus tard.

Si nous essayons de comprendre ce que Toulmin entend désigner par la "force" d'une modalité — qu'il s'agisse de "cannot" ou de l'indicateur ("modal qualifier", 1958: 100) "probablement" — nous nous orienterons spontanément vers la notion austinienne de force illocutoire. Outre les rapprochements terminologiques et historiques, il semble exister, au premier abord, de très bonnes raisons pour adopter pareille lecture. La force illocutoire se laisse en effet concevoir, dans le cas présent, comme une fonction qui, appliquée à la signification propositionnelle de l'énoncé, produit un acte de langage, c'est-à-dire un changement contextuel des engagements ("commitments") du locuteur (Gazdar 1981, Zunzunegui 1992). Or, Toulmin (1958: 89- 93) s'exprime volontiers en ces termes :

*"the adverb 'probably' serves us as a means of qualifying conclusions and assertions, so as to indicate that the statement is made something less than positively, and must not be taken as committing the speaker to more than a certain extent."* (1958: 89-90).

Étant donné l'emploi austinien du terme "force", et le fait que Toulmin recourt à "strength" quand il discute de la force de conviction ou de persuasion des arguments telle que la conçoivent les logiciens (1958: 187; cf. aussi 90), on peut penser que ce flottement renvoie à l'opposition entre la composante illocutoire et la composante critérielle des significations modales.

Cependant, lorsqu'il présente son schéma global (1958: 94 et suivantes), Toulmin affirme clairement que les lois de passage confèrent différents degrés de force aux conclusions, et il précise bien que l'indicateur F est là pour marquer ces différents degrés de force.

Autrement dit, il semble possible de réduire F à une composante purement critérielle, elle-même transférable à l'intérieur du contenu propositionnel de la conclusion. On ne resterait donc plus qu'avec une seule force illocutoire, à savoir l'assertion.

Cette lecture nous condamnerait malheureusement à de graves incohérences. En particulier, on ne pourrait plus comprendre la thèse selon laquelle la signification des modalités est invariante par rapport à la nature des critères ou "lois de passage" invoqués (1958: 36, 40, 104, 112).

En effet, si la force illocutoire assertive reste stable, la composante critérielle varie, par contre, en fonction du domaine (du “champ argumentatif”) envisagé.

On croit que Toulmin a été abusé ici par ses exemples favoris, qui concernent des arguments où la loi de passage est de type statistique (au sens propre, ou au sens plus banal de la vie courante).

Dans tous ces cas (1958: 107-113, 131-145), nous avons affaire à des situations où, d’après lui, la prise en compte de ce que Carnap (1948) aurait appelé une “évidence totale” conduirait automatiquement à la vérification ou à la falsification de la conclusion. Ainsi, commentant l’argument statistique qui suit:

La conclusion de tels raisonnements reçoit une force (d’ordre statistique) immédiatement corrélée, via la loi de passage, au support évidentiel dont dispose l’argumenteur. Nous sommes alors autorisés à confondre l’indicateur F avec la force (“strength”) attachée à la loi de passage et à son support.

Devant ces difficultés, il est permis de se demander si la singularité de l’indicateur F ne réside pas dans le fait qu’il est le point d’ancrage de la restriction R (1958: 100 et suivantes).

En réalité, Toulmin aborde ce problème de manière indirecte lorsqu’il introduit, sans le dire explicitement, le critère carnapien de l’évidence totale. Car si la force même de la conclusion dépend, dans les syllogismes statistiques, de l’évidence accessible, alors on peut supposer que ces syllogismes deviennent valides pourvu qu’on leur adjoigne une clause de “circonscription” stipulant qu’aucune information supplémentaire et pertinente n’est disponible (voir Stuart Mill 1866: 121-137, Dominicy 1983, Cornulier 1985).

Quoique Toulmin (1958: 140) récuse cette hypothèse, elle nous paraît apte à éclaircir le statut de l’indicateur F et de la restriction R.

La clause de circonscription peut en effet se concevoir comme un énoncé dans lequel l’existence d’une quelconque restriction se trouve niée.

En revanche, un argument coulé dans le format toulminien sera, respectivement, formel (muni de l’indicateur “nécessairement”) ou non-formel (muni d’un indicateur plus faible) selon que la restriction R sera vide, ou contiendra une ou plusieurs propositions disjointes.

Cette interprétation expliquerait, en tous cas, pourquoi Toulmin, Rieke et Janik (1979: 89) analysent une preuve de la géométrie euclidienne de la manière qui suit:

En bref, l’indicateur F ne saurait être ramené ni à une force illocutoire, ni à un degré de probabilité lié au support évidentiel de l’argument. Il s’agit plutôt d’une qualification modale qui dépend de l’existence et du nombre des propositions figurant au sein de la composante R de restriction.

Une fois ce résultat acquis, il est permis de se demander pourquoi Toulmin réduit R à l'ensemble des circonstances dans lesquelles la loi de passage n'est pas d'application (1958: 101, 148).

À bien y réfléchir, aucune restriction ne pourrait conduire à la conclusion opposée non-C sans qu'une nouvelle loi de passage l'autorise: par exemple, dans le cas de Harry, le principe selon lequel un enfant né de deux parents étrangers n'est généralement pas sujet britannique. Il nous semble que, sur ce point précis, Toulmin a confondu la structure dialectique des arguments avec leur mode de présentation rhétorique.

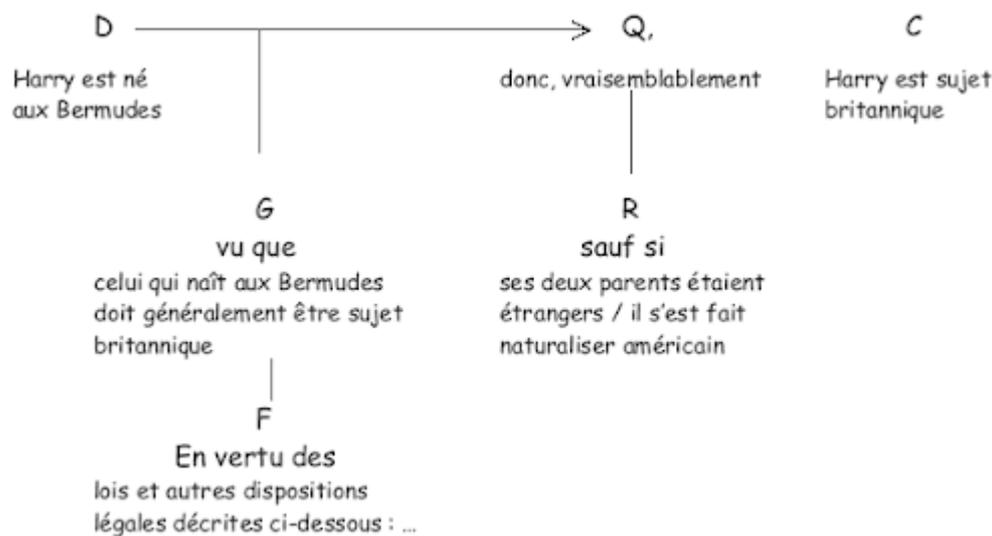


Figure3 : Des données à la conclusion : le schéma argumentatif de Toulmin (1958)

Comme l'a remarqué Plantin (1990: 33), la composante R constitue, en quelque sorte, "une allusion à la position d'un adversaire", au moins potentiel. Il est clair qu'en situation rhétorique, l'argumenteur ne gagnera rien à développer cette position adverse, puisque cela reviendrait à dégager la loi de passage et le support qui la sous-tendent.

Mais il en ira tout autrement en dialectique, lorsqu'il faut précisément évaluer la force respective de deux lois de passage débouchant sur des conclusions contradictoires à partir des mêmes données factuelles.

#### 4. LA DISSOCIATION DES NOTIONS

Les débats touchant à l'épuration nous aideront à percevoir tout l'intérêt d'une conception plus riche de l'indicateur de force et de la restriction. Afin de fixer les idées, rappelons quelques faits bien connus (Assouline 1985: 130-135). Lorsque la France de la Libération a entrepris de juger les "collaborateurs", les données (la composante D du schéma toulminien) ne prêtaient guère à

discussion. Les inculpés eux-mêmes reconnaissaient souvent qu'ils avaient posé des actes de "collaboration" de divers ordres, et il leur arrivait assez fréquemment de les revendiquer.

Le problème consistait justement à déterminer si ces actes relevaient, ou non, de l'article 75 du Code pénal, qui punit de mort le crime de trahison. Aux yeux des accusateurs légalistes, et des autorités politiques en général, il ne faisait pas de doute que certains actes de collaboration méritaient, en pure application de la loi, les peines capitales qui furent prononcées.

Dans un tel cas de figure, le schéma toulminien fonctionne de façon mécanique, et ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà.

La même conclusion vaut pour l'argumentation inverse selon laquelle, de juillet 1940 à août 1944, le gouvernement légal de la France se trouvait à Vichy, de sorte que la collaboration n'était qu'une manifestation, nullement répréhensible, d'obéissance civique (sur tout ceci, voir Paulhan 1951: 13-20).

Les choses deviennent plus intéressantes quand on voit se profiler, chez les anti collaborationnistes, la distinction morale, ou pré-juridique, entre "légalité" et "légitimité".

Nous trouvons là un exemple presque paradigmatique de ce que Perelman a appelé la "dissociation des notions". Cette stratégie, dont le Traité de l'argumentation (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1983: 550-609) fournit maints exemples, "détermine un remaniement plus ou moins profond des données conceptuelles qui servent de fondement à l'argumentation"; en d'autres termes, elle va permettre de fonder une conclusion opposée à celle de son adversaire par le biais d'une réinterprétation parfois radicale des données factuelles.

## 5. CONCLUSION

Se démarquant de la logique formelle qui se détourne du probable, du vraisemblable, donc de la contingence, Stephen Toulmin (1993, p. 17) définit l'espace de l'argumentation comme un lieu de pluralité et de richesse loin de tout monolithisme théorique. « Deux arguments appartiennent au même champ lorsque les données et les conclusions constituant chacun de ces deux arguments sont respectivement du même type logique ».

Par extension, deux arguments de types logiques différents sont des arguments de champs différents. Toulmin invoque en réalité une grande diversité de champs, allant aussi bien des éléments d'Euclide à ceux de l'Almanach Nautique. Il s'intéresse ensuite à la dépendance d'un argument par rapport au champ, ainsi qu'à l'usage pratique et quotidien de l'argumentation.

Loin de lui l'idée de regrouper toutes ces perspectives sous « *un dénominateur commun* » et dès lors de « *recourir à un ensemble universel de critères applicables pareillement à tous les champs* ». C'est toujours en décalage par rapport à la logique formelle qu'il s'interroge sur la validité des

catégories et suggère à son tour une autre analyse qui se veut «plus fine», et «plus transparente», la logique demeurant ambiguë à l'égard des problèmes. Comme le fait d'ailleurs très souvent Perelman, Toulmin en vient à souhaiter « *un schéma d'argumentation aussi sophistiqué que celui du droit* ».

Comme nous avons pu le constater, le modèle de Toulmin permet, dans ce type d'analyses, de révéler l'articulation entre la structure profonde - ce que signifie l'argument - et la structure de surface - la manière dont l'argument est exprimé.

À ce titre il semble être un outil nécessaire et indispensable à l'analyse du discours car il permet d'en inclure toutes les dimensions et de travailler de manière empirique sur les corpus de textes.

Il est un élément essentiel de la méthode d'analyse, à côté de considérations socio-discursives et rhétoriques de l'analyse des textes et discours. Nous avons donc tenté de montrer le lien entre deux disciplines, la rhétorique et l'analyse du discours, qui doivent se compléter afin de former une réflexion homogène qui rassemble l'ensemble de ce qui peut être dit à propos d'un texte, mais aussi de son arrière-plan psychologique et cognitif. C'est là tout l'enjeu d'une vision transdisciplinaire de la rhétorique et de l'argumentation.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASSOULINE (P.), L'épuration des intellectuels, Bruxelles, Complexe, 1985. CARNAP (R.), "On the Applications of Inductive Logic" et "Reply to Nelson Goodman", *Philosophy and Phenomenological Research*, 8, 1948, 133-148 et 461-462.

CORNULIER (B. de), Effets de sens, Paris, Editions de Minuit, 1985.

DOMINICY (M.), "Falsification and Falsifiabilization: from Lakatos to Goodman", *Revue Internationale de Philosophie*, n° 144-145, 1983, 163-197.

DOMINICY (M.), "De la pluralité sémantique du langage. Rhétorique et poétique", *Poétique*, n° 80, 1989, 499-514.

DOMINICY (M.), "Du «style» en poésie", à paraître dans les Actes du Colloque Qu'est-ce que le style?, Paris, 1991. GAZDAR (G.), "Speech Act Assignment", dans A.K. Joshi, B.L. PAULHAN (J.), *Lettre aux directeurs de la Résistance (1951), suivie des répliques et des contre-répliques*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1968.

PERELMAN (C.) et OLBRECHTS-TYTECA (L.), *Traité de l'argumentation*, quatrième édition, Bruxelles, Editions de l'Université, 1983.

PLANTIN (C.), *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé, 1990. STUART MILL (J.), *Système de logique*, traduit sur la sixième édition anglaise par L. Peisse, Paris [Bruxelles], Ladrance [Mardaga], 1866 [1988].

TOULMIN (S.E.), *The Uses of Argument*, Cambridge, University Press, 1958 [traduction française à paraître: *Les usages de l'argumentation*, Paris, PUF].

TOULMIN (S.), RIEKE (R.) et JANIK (A.), *An Introduction to Reasoning*, New York - Londres, Macmillan - Collier Macmillan, 1979.

WITTGENSTEIN (L.), *Remarques sur la philosophie de la psychologie (I)*, édité par G.E.M. Anscombe et G.H. von Wright, traduit de l'allemand par G. Granel, Mauvezin, Trans-Europ-Repress, 1989.